



## Traité Péa

### Michna 6 - Chapitre 8

מִדָּה זֹאת אֲמִירָה בְּכֹהֲנִים וּבְלִיִּים וּבִישְׂרָאֵלִים.  
הָיָה מִצִּיל, נוֹטֵל מִחֲצָה וְנוֹתֵן מִחֲצָה.  
הָיָה לוֹ דָּבָר מְעָט,  
נוֹתֵן לְפָנֵיהֶם, וְהֵן מְחַלְקִין בֵּינֵיהֶם.

Cette mesure vaut pour les Cohanim, les Léviim, et les Isréélim. S'il en met de côté, le propriétaire peut prendre la moitié et donner l'autre moitié. Pour les petites quantités, il peut les livrer aux pauvres et eux, se les partagent.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)